

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (1992)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles

Erosion budgétaire

La Confédération confie au Fonds national une partie de la tâche que lui assigne l'article 27 sexties de la Constitution fédérale (soit l'encouragement de la recherche fondamentale) et lui attribue une contribution (et non pas une subvention) à cet effet. Le Fonds national justifie ses besoins financiers dans son programme quadriennal; l'Office fédéral de l'éducation et de la science réunit divers avis et prépare la proposition du Conseil fédéral aux Chambres, sous la forme d'un arrêté; le Parlement statue sur cet arrêté, fixant ainsi une enveloppe financière maximale.

Puis, chaque année en décembre, dans le cadre des délibérations sur le budget de la Confédération pour l'année suivante – et sur la base des propositions de l'administration fédérale des finances, du Conseil fédéral, des Commissions des finances et de la délégation des finances – les Chambres arrêtent le montant définitif qui sera mis à la disposition du Fonds national.

En 1991, lors de chacune des étapes de cette procédure, le montant initialement requis par la fondation a été successivement réduit, pour atteindre la somme de 273 millions de francs inscrite au budget pour 1992. L'augmentation par rapport à 1991 représente 4,35% – c'est moins que le taux d'inflation... Le Fonds national se trouve ainsi confronté à de graves problèmes, dont trois sont résumés ici:

- Le bon fonctionnement d'une institution d'encouragement de la recherche ne peut être garanti que dans la mesure où l'accroissement des tâches qui lui sont confiées est couvert par un financement supplémentaire. La contribution fédérale représentant la quasi-intégralité des ressources de la fondation, il est évident qu'elle ne peut être considérée comme une subven-

tion sujette à réductions linéaires ou sélectives, mais qu'elle doit servir de base solide et fiable aux engagements financiers à moyen et long terme.

- Les quatre cinquièmes des dépenses sont affectées à la rémunération de collaborateurs et de collaboratrices aux projets de recherche. Comme ces engagements sont indexés sur le coût de la vie, ils représentent donc une charge considérable, aussi difficile à prévoir que l'inflation elle-même! Les scientifiques de moins de 35 ans (la majorité) sont ainsi les premiers à subir les conséquences des réductions linéaires.
- Actuellement, les chercheurs du pays demandent au Fonds national deux fois plus d'argent qu'il n'y en a à disposition. Malgré l'augmentation exponentielle de leur nombre, les projets de recherche soumis présentent un haut niveau de qualité. Il n'y a donc pas de proportionnalité entre la croissance de la demande et les possibilités de réduction des subsides.

Un Suisse à la tête de l'ESF

Lors de son assemblée annuelle en novembre dernier, la Fondation européenne de la Science (ESF, European Science Foundation) a élu le Suisse Peter Fricker au poste de secrétaire général de l'organisation. Le Dr Fricker, actuellement à la tête du Fonds national suisse de la recherche scientifique, est le premier ressortissant d'un pays non membre de la CEE à accéder à ce poste. Il entrera en fonction à Strasbourg au printemps 1993, remplaçant ainsi le Britannique Michael Posner.

Fondée en 1974, l'ESF est une organisation faîtière non gouvernementale regroupant 59 institutions issues de 21 pays d'Europe. La Suisse

y est représentée par le Fonds national et par la Conférence des quatre Académies scientifiques. Les buts de l'ESF sont d'encourager la collaboration entre les Européens au niveau de la recherche fondamentale, de faciliter



les échanges de personnes entre pays, et de rentabiliser au mieux les opérations de recherche coûteuses. De plus, l'ESF joue un rôle de coordination important dans l'établissement de programmes explorant des domaines encore vierges, et dans la formulation de nouvelles initiatives scientifiques.

En Suisse, nombreux sont les scientifiques à participer aux activités de l'organisation. Le nouveau secrétaire général, auteur d'une thèse en géologie, préside par exemple le groupe d'experts du Programme européen sur le Paléoclimat. Ces études, menées sur les glaces et les couches géologiques du passé, visent à mieux comprendre les changements climatiques à venir.

HORIZONS paraît trois fois par an et existe aussi en version allemande (HORIZONTE). Le choix des sujets de ce numéro n'implique aucun jugement qualitatif de la part du Fonds national, mais vise à montrer la diversité des recherches qu'il encourage.
Il est possible de recevoir gratuitement et régulièrement HORIZONS en s'adressant au :
Fonds national suisse de la recherche scientifique,
Service d'information, case postale 8232, 3001 Berne.
Téléphone: (031) 27 22 22 Télécax: (031) 23 30 09